

# PASTEUR teste son vaccin sur le charbon du mouton à Artenay

---

*En préliminaire un extrait d'une communication à l'Académie de 1852*

*.... alors qu'ils pratiquaient les nombreuses inoculations, qui ont si bien démontré, contrairement à l'opinion généralement admise à cette époque, la nature charbonneuse du sang de rate.*

*Sauf ces différences que l'Académie appréciera, les expériences de Chartres peuvent considérées comme une seconde édition de celles de Melun. Elles se résument, d'ailleurs, en quelques lignes; dix-neuf moutons qui avaient subi la vaccination préventive ont tous résisté à l'inoculation charbonneuse, tandis qu'au contraire sur seize moutons qui n'avaient pas été soumis à cette vaccination préalable, la même inoculation en a tué quinze.*

*Les choses étant ainsi, la conclusion que nous avons l'honneur de soumettre à l'Académie nous paraît s'imposer ; la voici: La vaccination préventive du mouton met complètement la bête à l'abri du charbon. .... Reste à savoir combien durera cette immunité.*

*C'est ce que la Commission locale d'Eure et Loir, au nom de laquelle j'ai l'honneur de parler en ce moment devant vous, se propose d'étudier sur les nombreux troupeaux qui vont maintenant être vaccinés dans les environs de Chartres; et quand notre étude sera complète, nous ferons l'objet d'une nouvelle communication à l'Académie, si l'Académie veut bien consentir à nous entendre encore une fois sur cet autre côté très intéressant de la question qui nous occupe.*

**Loirebeauce-encyclopedia vous présente ci-dessous la 'lettre-rapport' adressée par Gaston LEJEUNE vétérinaire à Artenay, à Louis PASTEUR . Elle est datée du 7 septembre 1881**

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport complet des expériences faites chez

M. MAISONS, à la ferme d'Herblay, commune d'Artenay, arrondissement d'Orléans.

Afin qu'on puisse bien se rendre compte des circonstances et des conditions dans lesquelles l'expérience a été faite, j'ai cru devoir établir exactement l'état des pertes éprouvées par M. MAISONS depuis le 17 mai, jour où le premier cas de mort par le sang de rate a été constaté, jusqu'au moment où la première vaccination a été faite.

Du 17 mai au 25 juin, il est mort dix-sept moutons ;

Du 25 juin au 1<sup>er</sup> juillet, dix morts.

C'est à cette date que le troupeau a été envoyé en herbage dans une ferme dont le terrain est très humide et qui est situé sur la lisière de la forêt d'Orléans à Cossolles chez Alexandre PAROU beau frère de Monsieur MAISONS, commune de Chevilly canton d'Artenay.

Le 17 juillet, les animaux rentraient à la ferme d'Herblay ; il en manquait quinze.

En somme, dans la période de deux mois, du 17 mai au 17 juillet, il est mort quarante-deux moutons.

Nous allons relever maintenant, jour par jour, le nombre des cas de mort :

18 juillet .....0

19 -----.....0

20-----.....3

21-----.....2

22-----.....0

23-----	1
24-----	1
25-----	0
26-----	3
27-----	0
28-----	3
29-----	2
30-----	1
31-----	2
<b>Total.....</b>	<b>18</b>

1 <sup>er</sup> Août.....	0
2 -----	0
3-----	0
4 -----	1
5 -----	2
6 -----	0
7 -----	2
8 -----	4
9 -----	0
<b>.....TOTAL.....</b>	<b>9</b>

Total général en deux mois et vingt-deux jours, soixante-neuf morts.

Le 9 août, eut lieu la première inoculation sous la direction de M. ROUX.

Cette expérience avait comme témoins: M. DARBLAY, président du Comice ; MM. DUBOIS, DUSTRUIT, LEJEUNE et SERGENT, vétérinaires : MM PITOU et ROSSIGNOL d'Orléans, DARBLAY (Louis), DARBLAY (Joseph), MAZURE, FAUCHEUR, TOURNE, POPOT et beaucoup de cultivateurs des environs.

Ont été inoculés : deux cent cinquante moutons, cinq vaches et deux taureaux.

Il restait non inoculés : cent quarante-neuf moutons, huit vaches et quatre élèves de l'espèce bovine.

Aucune des bêtes ovines non inoculées n'a été malade depuis le jour de la vaccination.

Les vaches, et les taureaux n'ont rien présenté de particulier à noter. L'état sanitaire des non vaccinés est satisfaisant.

Les vaches, et les taureaux inoculés n'ont rien présenté de particulier à noter. L'état sanitaire de non vaccinés est satisfaisant.

Parmi les deux cent cinquante moutons vaccinés il est mort :

10 août.....	0
11 -----	1
12 -----	0
13 -----	1
14 -----	1
15 -----	2
16 -----	0
17 -----	2
18 -----	1
19 -----	0
20 -----	0
21 -----	0
22 -----	0
<b>Total.....</b>	<b>8</b>

La seconde inoculation a été faite le 23 août à Herblay, sur les deux cent quarante-deux moutons restants, les vaches et les deux taureaux déjà vaccinés.

A cette opération, présidée par M. ROUX, assistaient MM DARBLAY président du Comice, CAUSSE, DUBOIS, DISTRUIT, DURAND, LAGRIFFOUIL, et LEJEUNE, vétérinaires ; MM ROUSSEAU, propriétaire, CHAMBON, MAZURE, et VENARD, cultivateurs.

Les autres vaches et les taureaux n'ont éprouvé aucun dérangement ; leur santé est parfaite.

Le 29 août, l'un des moutons vaccinés est mort vingt jours après la première vaccination.

Enfin, l'inoculation du virus très virulent a été pratiquée à cinq moutons ayant subi les deux vaccinations et à cinq moutons non vaccinés, le 3 septembre, à sept heures et demie du matin, par M. LEJEUNE, vétérinaire à Artenay, en présence de MM DARBLAY (Louis), LECLUC, MÉNARD et VERDUREAU.

Ces dix moutons ont été amenés chez M.LEJEUNE et placés ensemble dans un parc d'une superficie de 25 mètres carrés.

Les moutons vaccinés ont supporté l'épreuve sans qu'il ait été possible de constater aucun dérangement dans les fonctions vitales, bien qu'ils aient été surveillés nuit et jour ; à aucun moment ils n'ont présenté d'autres signes que ceux d'une parfaite santé.

Quant aux cinq moutons non vaccinés, le premier est mort le cinq septembre, à deux heures du matin ;

Le deuxième est mort le 5 septembre, à sept heures trente minutes ;

Le troisième est mort le 5 septembre à onze heures ;

Le quatrième est mort le cinq septembre, à trois heures quarante cinq minutes du soir ;

Le cinquième est mort le 6 septembre, à neuf heures dix minutes du soir.

L'autopsie des quatre premiers a été faite à Artenay, par MM DUBOIS, LAGRIFOUIL et LEJEUNE, le 5 septembre à cinq heures du soir.

M. LAGRIFOUIL fera ultérieurement un rapport complet des lésions trouvées à l'ouverture des cadavres.

Après avoir marqué d'une façon indélébile les cinq moutons ayant servi à l'expérience, je les ai rendus à leur propriétaire, le 7 septembre au matin, et ils ont été immédiatement remis dans le troupeau.

En outre, M. MAISONS m'apprend que les deux de ses moutons non vaccinés viennent de mourir.

Gustave LEJEUNE,

vétérinaire à Artenay (Loiret)

Artenay, le 7 septembre 1881

Remarques : Le rapport ci-dessus présenté de M. LEJEUNE qui, du reste, est très court et fort bien fait, parce qu'il nous fournit un très bon exemple de ce qui se passe lorsqu'on vaccine un troupeau atteint de la maladie spontanée. Nous voyons que la mortalité continue pendant la vaccination et jusqu'à ce que cette vaccination soit complète, c'est à dire huit ou dix jours après l'inoculation du deuxième vaccin. La vaccination charbonneuse, comme la vaccination humaine, en effet, n'empêche pas le développement de la maladie lorsque le germe de cette maladie se trouve déjà dans le corps au moment de l'inoculation préventive